

## APPEL A PROJET 2022

### DISPOSITIF 9 DU PLAN DE SOUTIEN A LA FILIERE FORET/BOIS

2021-2027

### DEVELOPPER LA COMMUNICATION EN FAVEUR DE

### LA FILIERE FORET- BOIS

#### OBJECTIF

Répondre au nouvel enjeu de l'acceptabilité sociale de la gestion et de l'exploitation forestière. Sensibiliser différents publics dont les plus jeunes à la forêt et au matériau bois. Renforcer la culture forestière auprès des élus, des prescripteurs et du grand public.

#### CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Sont éligibles, l'ensemble des acteurs gravitant autour de la filière forêt bois.

Deux axes principaux sont privilégiés : l'acceptabilité sociale et la sensibilisation des plus jeunes

Néanmoins, toute action de promotion et de valorisation de la filière forêt-bois est potentiellement éligible.

A titre d'exemple, peuvent être soutenus :

- la journée internationale de la forêt qui se tient chaque année le 21 mars,
- la réalisation d'outils pédagogiques à destination des écoles et collèges pour la découverte de la filière forêt-bois,
- les projets pluridisciplinaires autour de la filière,
- les « projets vitrine » collectifs réunissant les différents maillons de la filière pour la réalisation de projets utilisant du bois,
- les actions de promotions des professionnels comme « vis ma vis de bûcheron »,
- les sorties pédagogiques avec les scolaires pour planter des arbres comme avec l'association ASSE cœur vert,
- soutien aux manifestations grand public de promotion des produits, des terroirs et territoires dont la fête de la forêt...



## **AIDES**

Fonctionnement sous le mode d'un appel à projet annuel.

- 20 % de la dépense éligible plafonné à 2 000 € de subvention

## **CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS 2022**

- date limite de dépôt des dossiers de candidature : vendredi 30 septembre 2022 à 17h00,
- comité de sélection octobre 2022,
- validation Commission permanente de décembre 2022.

## **CONDITIONS DE L'APPEL A PROJETS 2022**

Chaque dossier fera néanmoins l'objet d'un arbitrage par les élus départementaux sur la base de 4 dossiers retenus par an.

## **PIECES A FOURNIR**

Au dépôt du dossier : formulaire de demande d'aide daté et signé + fiche descriptive du projet + devis des dépenses à engager faisant apparaître la part départementale nécessaire à l'équilibre budgétaire + RIB.

À la demande de versement de la subvention : factures acquittées + rapport/bilan de l'action de communication.

L'instruction technique, administrative et financière est réalisée par le service agriculture agroalimentaire et forêt du Département (Contact : 04 77 43 71 11 – 06 20 98 48 17)

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

**POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Direction de l'Eau, l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture**

**2 rue Charles de Gaulle**

**42022 St Etienne cedex 1**